

# VISIO - Formation initiale des conseillers de prévention

TOO092COPR

En Visio-conférence, de 9h00 à 17h00

A distance - Synchron

Inscrivez-vous au moins 2 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel

Contactez-nous pour réaliser cette formation en INTRA

## Objectifs

- Exercer la fonction de conseiller de prévention en assistant et conseillant l'autorité territoriale et les services dans la définition, la mise en place, et le suivi d'une politique de prévention des risques professionnels
- Coordonne l'activité des assistants de prévention
- Acquérir les connaissances et la maîtrise des différents outils et méthodes professionnels
- Connaître le cadre réglementaire, les missions et les moyens d'intervention du conseiller de Prévention
- Être en capacité de participer à la mise en œuvre de la prévention en partenariat avec l'ensemble des acteurs internes et externes à la collectivité

## Public Visé

Agents nouvellement désignés en tant que conseiller de prévention au sein de leurs collectivités

## Pré Requis

Aucun

## Objectifs pédagogiques

Exercer la fonction de conseiller de prévention en assistant et conseillant l'autorité territoriale et les services dans la définition, la mise en place, et le suivi d'une politique de prévention des risques professionnels

Coordonne l'activité des assistants de prévention

Acquérir les connaissances et la maîtrise des différents outils et méthodes professionnels

Connaître le cadre réglementaire, les missions et les moyens d'intervention du conseiller de Prévention

Être en capacité de participer à la mise en œuvre de la prévention en partenariat avec l'ensemble des acteurs internes et externes à la collectivité

## Méthodes et moyens pédagogiques

- Apports de connaissances théoriques
- Cas pratiques
- Echanges autour des questions/réponses
- Support documentaire via PADLET
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

## Déroulement pédagogique et prérequis techniques de la classe virtuelle, à distance

Chaque jour est séquencé en 4 séquences d'1h30. Pause de 15 à 30 minutes le matin et l'après-midi. Pause méridienne d'une heure.

Chaque stagiaire sera invité à rejoindre une salle digitale, via un lien d'accès, un ID de réunion communiqué par mail, au minimum 15 minutes avant le début de la session, pour permettre de paramétrer sereinement sa connexion.

Chaque stagiaire reste maître de sa connexion visuelle (caméra) et sonore (son), pour permettre de suivre en toute autonomie et dans le respect de tous.

Matériel nécessaire : un ordinateur par stagiaire, une connexion internet, un navigateur compatible, une webcam et un micro.

## Parcours pédagogique

### • Cadre juridique et institutionnel de la santé et de la sécurité au travail

- Connaître l'évolution des politiques publiques de prévention
- Identifier les sources législatives et réglementaires applicables en matière de santé et sécurité au travail
- Repérer les rôles et missions des acteurs et les responsabilités de chacun
- Situer les enjeux en matière de santé et de sécurité au travail
- Identifier les enjeux et conséquences du droit de retrait
- Connaître les attributions du FSSCT et du CST et leurs modalités de fonctionnement

### • Définir mettre en œuvre et assurer le suivi d'une politique de prévention

- Intervenir sur les thématiques de maintien dans l'emploi, d'aménagement des locaux, d'achats d'équipements, d'organisation du travail et de qualité de vie au travail
- Proposer une approche structurelle, globale et prospective de la politique de prévention des risques professionnels
- Conduire, structurer et mettre en place un système de management de la sécurité prenant en compte l'évaluation des risques
- Proposer et argumenter, avec la ligne hiérarchique, sur les moyens de la mise en œuvre
- Comparer les effets (et impacts) au regard des objectifs et critères de résultats définis en amont
- Élaborer des tableaux de bord de suivi des actions de prévention
- Participer à l'élaboration du plan, du programme annuel de prévention et du plan de formation
- S'approprier les principes déontologiques professionnels liés aux missions des conseillers de Prévention
- Établir des recommandations relatives à l'aménagement des locaux et des postes de travail dans le cadre du maintien dans l'emploi ou l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap
- Mettre en place des indicateurs de suivi des actions
- Réaliser des bilans statistiques sur les accidents

### • Management du réseau de prévention

- Règles fondamentales de management
- Coordonner le réseau des assistants de prévention et leurs actions
- Animer des réunions de travail
- Méthodologie à la gestion de projet
- Identifier le champ d'intervention (les risques au travail)

### • Méthodes et les outils d'intervention

## Qualification Intervenant.e.s

ADIAJ Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11.75.18.99.575

- Identifier le champ d'intervention (les risques au travail)
  - Établir un diagnostic et un plan d'action
  - Analyser les situations de travail et acquérir les notions d'ergonomie nécessaires
  - Procéder aux mesures physiques des ambiances de travail relatives à l'hygiène, la sécurité et aux conditions de travail
  - Analyser les causes des accidents du travail et des maladies professionnelles.
  - Identifier les situations de danger grave et imminent.
  - Mettre en œuvre les préconisations réglementaires
  - Gérer, exploiter et assurer un suivi des documents réglementaires et les registres de santé et de sécurité.
  - Réaliser les enquêtes après accidents et incidents en lien avec le FSSCT
  - Proposer une organisation des secours internes
- **Démarche d'évaluation des risques**
- Définir et proposer la méthode et l'outil d'évaluation des risques
  - Maîtriser le cadre réglementaire et méthodologique de l'évaluation des risques et du document unique
  - Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du document unique
  - Identifier et prendre en compte les risques psychosociaux
  - Élaborer des plans d'actions
  - Exploiter les résultats de l'évaluation pour les stratégies futures
- **Communication écrite et orale**
- Rédiger une consigne, une affiche, une fiche de risque, un rapport d'activité, et un avis consultatif à la demande de l'autorité territoriale dans le cadre de FSSCT ou du CST
  - Dialoguer avec les différents acteurs
  - Animer une séquence de formation
  - Concevoir, animer et évaluer une action d'information et de sensibilisation
  - Formuler des avis, des propositions et rédiger des rapports d'aide à la décision
- **Actualisation des connaissances et veille réglementaire et technique**
- Piloter des dispositifs de veille et d'observation en matière de santé et de sécurité au travail
  - Identifier, rechercher, recueillir, analyser et diffuser des informations ciblées et valides
  - Enrichir des bases documentaires et d'information
  - Identifier des facteurs d'évolution et en évaluer les incidences
  - Effectuer des études comparatives de solutions mises en œuvre dans d'autres organisations

La formation est dispensée conformément aux évolutions apportées par le décret du 3 février 2012 n°2012-170 modifiant le décret 85-603 du 10 juin 85 et de la circulaire d'application du 12 octobre 2012 et de l'arrêté du 29 janvier 2015

## Méthodes et modalités d'évaluation

Chaque stagiaire est invité à émarger sur EasySign, grâce à un mail d'invitation. L'émargement est obligatoire. L'équipe de l'ADIAJ est à votre disposition pour toute aide technique.

**Modalités d'évaluation :** Chaque stagiaire est invité par mail à compléter :

- **Avant la formation :** un questionnaire de positionnement via EvalOne, afin que chacun puisse nous faire remonter ses attentes.
- **Après la formation :** une évaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne et des acquis de la formation via Google Form.

Vos résultats à ce test, ainsi qu'aux éventuels mises en situation et cas pratiques proposés lors de la formation, vous permettront de compléter, en auto-évaluation, l'attestation de fin de formation envoyée par mail le soir du dernier jour de la formation.

**Attestations de la formation :** Assiduité et Fin de formation.

## Modalités d'Accessibilité

Merci de nous contacter pour tout besoin d'aménagement

 **Durée**

**49.00** Heures  
7 Jours

**Effectif**

De 4 à 14 Personnes

 **Tarifs (net de taxes)**

Inter (Par personne) :	<b>2 790.00</b>
Inter Adhérent (Par personne) :	<b>2 670.00</b>



**Contactez-nous !**

Gaëlle DUCHER  
Responsable Ingénierie Formation

Tél. : 0153391418  
Mail : gaelle.ducher@adiaj.org